



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_082

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	21
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	25
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	4
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

**Vote du
Budget Primitif 2025
et
Fongibilité des crédits**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre
le mardi 17 décembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON, Adjointes - MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Nathalie THIBAUT - MM. Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Catherine FAVAND (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Dominique BONNET), Laurence LE BARRILLEC (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), Nadine HEILLIETTE (pouvoir à Alain MAFFET) - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS), Michel PINERI (pouvoir à Patrick DESCHARRIERES), Stéphane MOUNIER (pouvoir à Daniel LEIFFLEN).

M. Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Monsieur Jean-François CLAPPAZ, Adjoint aux finances et à l'économie, présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2025, établi à partir des orientations retenues au cours de la réunion publique du Conseil municipal du 19 Novembre 2024.

- La section de **Fonctionnement** s'équilibre en Dépenses et Recettes pour un montant de 10 763 033.68 €,
- dont 28 933.18. € de virement pour les dépenses d'Investissement,
- La section d'**Investissement** s'équilibre en Dépenses et Recettes pour un montant de 9 573 679.52 €,
- Avec un montant d'emprunt d'équilibre, avant toute reprise des restes à réaliser et résultats de clôture de l'exercice précédent, de 7 593 713.34. €.

Par ailleurs, la commune est amené à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et investissement) et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : Alain MAFFET, Daniel LEIFFLEN, Stéphane MOUNIER par pouvoir donné à Daniel LEIFFLEN, Nadine HEILLIETTE par pouvoir donné à Alain MAFFET) de ses membres présents et représentés :

- **Adopte** le Budget Primitif 2025,
- **Donne autorisation** au Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

La secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Budget